MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2024-52** **25/01/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2023-626 du 04/10/2023 : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs (dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) ouverts au titre de la session 2024.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places à pourvoir aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal – session 2024.

Destinataires d'exécution
DRAAF – DRIAAF - DAAF - SGCD – SGC – DD(ETS)PP - DDT(M) Administration centrale MTECT DD(CS)PP Établissements d'enseignement technique agricole Établissements d'enseignement supérieur agricole FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF – INRAE – ANSES - INFOMA Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicale

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes, concours internes et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère

chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) ouverts au titre de l'année 2024.

Contact pour toutes questions sur ces concours et cet examen professionnel :

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Jean-Claude BOSQ-CARÉ pour le grade de technicien (TSMA 1)
Téléphone : 01.49.55.58.41 Mèl : jean-claude.bosq-care@agriculture.gouv.fr

Suivi par : Laurence TAVERNIER pour le grade de technicien principal (TSMA 2)
Téléphone : 06.69.77.70.55 Mèl : laurence.tavernier1@agriculture.gouv.fr

Textes de référence :
Code général de la fonction publique ;

Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 modifié fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale (CNAL) pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;

Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012 modifiés fixant les modalités d’organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012 modifié fixant les modalités d’organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (dans le grade de technicien) ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012 modifiés fixant les modalités d’organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (dans le grade de technicien principal) ;

Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l’organisation des voies d’accès à la fonction publique de l’État ;

Arrêté du 11 septembre 2020 modifié fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n°2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l’État ;

Arrêté du 29 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours et d'un examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 29 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal).

Arrêté 4 janvier 2024 fixant le nombre de places offertes aux concours et à l’examen professionnel ouverts au titre de l’année 2024 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (recrutement dans le grade de technicien) ;

Arrêté 4 janvier 2024 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l’année 2024 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l’agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal).

Arrêté 4 janvier 2024 fixant le nombre de places offertes au concours externe à affectation locale ouvert au titre de l'année 2024 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien).

Arrêté 19 janvier 2024 modifiant l’arrêté du 4 janvier 2024 fixant le nombre de places offertes aux concours et à l'examen professionnel ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien)

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-626 du 3 octobre 2023 relative aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) au titre de l'année 2024, est complétée de la manière qui suit :

Grade de technicien

Nombre de places offertes au recrutement et par spécialité au titre de la session 2024 : 260 places.

Mode de recrutement	Spécialité	Nombre de places		Observations
Concours externe	Forêts et territoires ruraux	2		Places à pourvoir sur le programme 215.
	Techniques et économie agricoles	15		**5** places à pourvoir sur le programme 206 **;** **8** places à pourvoir sur le programme 215 ; **2** au sein de l'Agence de services et de paiement.
	Vétérinaire et alimentaire	100		Places à pourvoir sur le programme 206.
Concours externe CNAL	Vétérinaire et alimentaire	Hauts-de-France	31	-
		Normandie	6	**-**
Concours interne	Forêts et territoires ruraux	2		Places à pourvoir sur le programme 215.
	Techniques et économie agricoles	8		**2** places à pourvoir sur le programme 206 ; **4** places à pourvoir sur le programme 215 ; **2** au sein de l'Agence de Services de Paiement.
	Vétérinaire et alimentaire	56		Places à pourvoir sur le programme 206.
Examen professionnel	Forêts et territoires ruraux	6		-
	Techniques et économie agricoles	20		-
	Vétérinaire et alimentaire	14		**-**

Grade de technicien principal

Nombre de places offertes au recrutement et par spécialité au titre de la session 2024 : 74

Mode de recrutement	Spécialité	Nombre de places	Observations
Concours externe	Forêts et territoires ruraux	6	Places à pourvoir sur le programme 215.
	Techniques et économie agricoles	17	**2** places à pourvoir sur le programme 206 **;** **12** places à pourvoir sur le programme 215 ; **2** au sein de l'Agence de services et de paiement ; **1** au sein de FranceAgriMer.
	Vétérinaire et alimentaire	14	Places à pourvoir sur le programme 206.
Concours interne	Forêts et territoires ruraux	5	Places à pourvoir sur le programme 215.
	Techniques et économie agricoles	17	**2** places à pourvoir sur le programme 206 **;** **12** places à pourvoir sur le programme 215 ; **2** au sein de l'Agence de services et de paiement ; **1** au sein de FranceAgriMer.
	Vétérinaire et alimentaire	15	Places à pourvoir sur le programme 206.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

La sous-directrice du développement
professionnel
et des relations sociales

Virginie FARJOT